HOSPICES CIVILS DE LYON
Etablissement support du GHT Val Rhône Centre
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
RENOVATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR DU BATIMENT B03 – RESTAURATION DU PERSONNEL

OPERATION 910616

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date et heure limites de réception des plis

LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

1 OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION 4
1.2 PROCEDURE DE PASSATION 5
1.3 DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION 5
1.4 FORME DU MARCHE 5
1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES 5
1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS 5
1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES 5
1.8 VARIANTES 5
1.9 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES 5
1.10 SOLUTIONS ALTERNATIVES 6

2 VISITES 6

3 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 6

3.1 CLAUSE SOCIALE 6

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION 6

4.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS 6
4.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES 6

5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 7

6 DISPOSITIONS GENERALES 8

6.1 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION 8
6.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 8
6.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE 8
6.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 8
6.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 8

7 CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

7.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE 9
7.2 CONTENU DE L'OFFRE 10
7.3 TRANSMISSION ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 10
7.4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 10

8 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS 11

9 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 11

9.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE 11
9.2 EXAMEN DES OFFRES 11
9.3 NEGOCIATIONS 12

10 NOTIFICATION - ATTRIBUTION 12

10.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES 12
10.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE 12
10.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE 13

11 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 13

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule
Aux termes de l'arrêté N°2025-17-1152 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 décembre 2025, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Val Rhône Centre » est composé des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est situé 3 quai des Célestins, 69002 LYON, désignés **établissement support** ;
- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire, dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu, dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors, dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône, dont le siège est situé 53 chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien, dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon, dont le siège est 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne, dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne.
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

Les Hospices Civils de Lyon, en tant qu'établissement support assurent la passation des marchés et de leurs avenants, chaque établissement partie assurant l'exécution desdits marchés.

Les responsabilités respectives de l'établissement support et des établissements parties se répartissent comme suit :

	Etablissement support	Etablissements parties	Observations
Passation, Signature notification du marché et de ses avenants, Résiliation du marché	X		
Envoi des bons de commande et Ordres de service	X	X	Chaque partie pour ses propres besoins
Gérer les procédures de révisions des prix des marchés	X		
Procéder à la reconduction des marchés	X		
Agrément des sous-traitants	X		
Délivrance du certificat de cession de créances		X	
Appliquer les pénalités	X	X	Les pénalités d'exécution sont appliquées le cas échéant par l'établissement concerné
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées au titre de la procédure d'attribution, la passation des avenants, la reconduction, la résiliation des marchés, et la révision des prix.	X		

Au sens du présent document :

- « L'acheteur » est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché avec le titulaire, ci-après les HCL (Hospices Civils de Lyon, établissement support du GHT) ;
- Le titulaire est la société contractante désignée dans l'acte d'engagement, ci-après « le titulaire » ou « le prestataire » ; en cas de groupement d'opérateurs économiques, le « titulaire » désigne le groupement représenté par son mandataire ;
- Les établissements comprennent l'établissement support et les établissements parties du GHT Val Rhône Centre, bénéficiaires le cas échéant du présent marché.

La notification au titulaire des décisions ou informations de l'acheteur qui fait courir un délai est effectuée essentiellement par échange dématérialisé, par l'intermédiaire du profil acheteur suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr. Les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a été ainsi adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique ; **ou à défaut de consultation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issu de ce délai.**

Pour cela, le titulaire doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Il indique, dans le cadre de l'offre financière, cette adresse mail et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir l'acheteur dans les plus brefs délais.

1 OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Marchés de travaux pour l'opération :

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
RENOVATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR DU BATIMENT B03 – RESTAURATION DU PERSONNEL

OPERATION 910616

Lieu(x) d'exécution : **Hopital Edourad HERRIOT BATIMENT B03, 5 Pl. d'Arsonval, 69003 Lyon**

Code CPV principal :
45331210-8 : travaux d'installation et de ventilation
45331000-6 : travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45210000-2 : Travaux de réfection

1.2 PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation est une procédure adaptée conclue conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique.

1.3 DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des travaux est de 16 semaines, dont 4 semaines de préparation, à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.

Date prévisionnelle de début des prestations : **Janvier 2027**

1.4 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché simple.

1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES

L'acheteur pourra conclure avec le titulaire des marchés de prestations similaires à celles du présent marché dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS

Les prestations ne font pas l'objet d'un allotissement. Le non-allotissement est justifié par l'interdépendance des prestations

1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES

Les prestations ne sont pas décomposées en tranche.

1.8 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.9 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les prestations supplémentaires sont demandées par les Hospices Civils de Lyon. L'acceptation de ces prestations est à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat doit **obligatoirement** remettre une proposition pour la prestation supplémentaire suivante :

- remplacement de l'armoire existante du LT CTA SS2.

1.10 SOLUTIONS ALTERNATIVES

Sans objet.

2 VISITES

La visite n'a pas d'autre objet que de permettre aux candidats de connaître le lieu d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent.

La visite est obligatoire :

Des visites sont programmées :

- **Mardi 17 novembre 2026 9h30**
- **Mardi 17 novembre 2026 13h30**
- **Vendredi 20 novembre de 9h30 à 11h**

Lieu de rdv : : **Hopital Edourad HERRIOT batiment B03 (self), 5 Pl. d'Arsonval, 69003 Lyon**

Les candidats s'inscrivent au jour souhaité via le profil acheteur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr (dépôt d'une question).

L'attestation de visite jointe au présent dossier de consultation devra impérativement être présente dans l'offre du candidat.

Les candidats souhaitant poser des questions à l'issue de ces visites le font **exclusivement** via le profil acheteur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr

3 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

3.1 CLAUSE SOCIALE

Sans objet.

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

4.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

4.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES

Le candidat individuel ou le groupement candidat devra réunir l'ensemble des capacités économique, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Les niveaux minimaux de capacités économiques, techniques et professionnelles exigés pour chacun des lots sont les suivants :

N° lot	Intitulé du lot	Qualifications requises ou références équivalentes	Effectif mini requis en nombre pers.	Références de moins de 3 ans présenter
UNIQUE	RENOVATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR DU BATIMENT B03 – RESTAURATION DU PERSONNEL GROUPEMENT CENTRE HOPITAL EDOUARD HERRIOT	5252 – Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air	5	Références de travaux de CVC en site contraint

Si le candidat a besoin d'autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) pour remplir les capacités professionnelles, techniques et financières définies ci-avant, il peut demander que soient également prises en compte leurs capacités. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- **00_RC**
 - 910616_RC
 - 910616_Annexe 1_Procedure reponses dematerialisees
 - 910616_Dume_Mode operatoire Fournisseurs
- **01_Documents à remettre par candidature**
 - 910616_DC1
 - 910616_DC2
 - 910616_Att légales
 - 910616_Références eq. Qualification professionnelle
 - 910616_Références objet du marché
 - 910616_Fiche contacts_nomFournisseur
- **02_Documents à remettre par offre**
 - 910616_Acte d'engagement
 - 910616_Cadre Mémoire Technique
 - 910616_DC4_sous traitance
 - 910616_DPGF
 - 910616_attestation Visite Nomfournisseur
 - **03_ C.C.A.P et ses annexes :**
 - CCAP
 - Annexe 1 - Risques généraux
 - Annexe 2 - Facturation HCL

- **04_CCTP et Pieces techniques**
 -910616_CCTP
 -Référentiels pièces techniques
 -Plans
 -Charte graphiques CCDAO 2022
- **05_calendrier prévisionnel**

6 DISPOSITIONS GENERALES

6.1 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à **http://www.marches-publics.gouv.fr.**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :
-.zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

6.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais à l'adresse ci-après : da.dms-cm4p@chu-lyon.fr .

6.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des plis.

6.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

7 CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

7.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- *soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.*
 Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».
- *soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.*

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété ;
- La fiche contact entreprise ;

- <u>Capacité économique et financière :</u>
 - Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années
 - La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

 Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

 Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait.

 S'il manque le chiffre d'affaires sur la dernière année, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir les trois derniers chiffres d'affaires dont il dispose.

 En cas d'incapacité à fournir un ou deux chiffres d'affaires sur les trois dernières années, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir tous les justificatifs.

 En cas d'incapacité à fournir trois chiffres d'affaires, le candidat devra produire une déclaration appropriée de banques.
- <u>Capacité technique et professionnelle</u>
 - Une Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
 - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants demandées à l'article 4.2 du présent RC, le cas échéant, preuves équivalentes ou références équivalentes. Dans le cas de références équivalentes, les candidats utiliseront le cadre de références équivalentes fournis au présent dossier de consultation.

- Références comparables à l'objet de la consultation : Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

7.2 CONTENU DE L'OFFRE

- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cadre de Memoire Technique complété par le candidat
- L'attestation de visite dument signé par un représentant des Hospices Civils de Lyon
- Un RIB
- La déclaration de sous traitance sous réserve d'avoir un sous-traitant à déclarer

En cas de groupement, l'acte d'engagement devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

7.3 TRANSMISSION ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les candidats n'ont plus l'obligation de fournir les documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement :

- Soit par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique,
- Soit par qu'ils les ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

Pour simplifier et moderniser le mode de transmission et de renouvellement des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr. Dans le cas où le candidat est abonné à cette plateforme, il est inutile de transmettre les attestations mentionnées ci-dessus. Le candidat joint à sa candidature son quitus et donne accès aux HCL à son dossier pour qu'ils puissent récupérer les documents.

Rappel :
Pendant toute l'exécution du marché, les attestations sociales et fiscales devront être transmises tous les six mois.

7.4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration effectifs	PDF
	Certificats de qualification prof.	PDF
	Références eq qualification prof.	PDF

	Références objet du marché	PDF
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Fiche contact entreprise	PDF et WORD
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	**Word** + PDF
	D.P.G.F.	**Excel** + PDF
	Mémoire technique	PDF
	RIB	PDF
	Déclaration de sous-traitance	PDF
	Attestation de visite	PDF

Chaque document remis est dans un fichier distinct.
Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier courts (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

8 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

9 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

9.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

9.2 EXAMEN DES OFFRES

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- **Prix de l'offre : 60 % au regard du montant du prix proposé : montant forfaitaire + PSE**
- **Valeur technique : 40 % au regard de la qualité du mémoire méthodologique noté sur 40 points :**
 - Les moyens humains et matériels qui seront affectés au chantier 3 points

- Méthodologie d'exécution, appréhension des risques 15 points
- Respect du calendrier des travaux 10 points
- Qualité des prestations 10 points
- Gestion des nuisances et déchets de chantier - Hygiène et sécurité 2 points

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 NEGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères susvisés.
Il se réserve toutefois la faculté, s'il l'estime nécessaire, d'étendre la négociation à l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.
Il est toutefois précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Elles seront menées par écrit via notre profil acheteur : Place, ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée via Place, au candidat invité à négocier.

Dans le cas où un candidat ne participe à la négociation, ou ne remet pas de nouvelle offre après négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra pour l'analyse l'offre initiale remise.

10 NOTIFICATION - ATTRIBUTION

10.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

10.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOTI1).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de

protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).
- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

10.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTRI1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xlm ».

Dans le cas ou un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

11 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr

Acheteur : Catherine GUEY